

Mesdames, Messieurs les vice-présidents, chers amis,

Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux, cher(e)s collègues et ami(e)s

Mesdames et Messieurs les directeurs,

Mesdames, Messieurs.

Avant que je n'entame mon propos liminaire, et comme l'a suggéré l'une de nos collègues en commission permanente, je vous propose de nous lever et d'observer une minute de silence en hommage à la victime de l'attentat du 12 mai dernier à Paris et plus largement en hommage aux quelques 250 victimes de la barbarie de l'État Islamique depuis 2015.

Je vous remercie.

Je souhaite ouvrir notre session de juin, dont l'essentiel sera consacré à l'examen du compte administratif de notre collectivité, par quelques mots sur notre actualité récente. Je ne vais pas m'étendre sur ce sujet beaucoup, très, trop, largement abordé, mais qui aura au moins eu le mérite de sensibiliser l'opinion sur une problématique essentielle que nous devons, nous Département, traiter tôt ou tard, si j'ai bien compris pour certains le plus tard possible et si possible par leurs successeurs, celle de la baisse linéaire de la natalité française et Samarienne depuis près de 10 ans.

Lorsque l'on parle de 1000 naissances en moins sur les 7000 annuelles dans notre département, de 300 000 places qui seront laissées vacantes dans notre pays dans les maternelles et les écoles primaires d'ici 4 ans, il me semble que cela parle un peu !

Par conséquence, dans un second temps chronologique, les Départements, à l'instar du nôtre, sont désormais, sont eux aussi confrontés à aborder ce phénomène pour adapter leurs politiques d'investissement et d'accompagnement,

Fort de ces constats partagés par tous, communauté éducative incluse, et de ceux d'une mixité sociale inexistante dans bon nombre de nos secteurs de collèges, nous avons eu le courage de prendre en main le dossier, de le travailler et d'aboutir à un choix.

De ces sujets, il y a bien des gens qui en parlent,

Il y a bien des gens qui en parlent, mais qui bien souvent n'agissent pas.

Ou alors quand ils agissent, il s'agit de prendre des mesures qui inscrivent l'immobilisme, le confinement comme déterminismes inéluctables.

Il y a d'un côté le sentiment d'isolement et de rejet, de l'autre un sentiment de peur et d'égoïsme.

L'école ne peut se contenter d'être le miroir fidèle des inégalités et des injustices. Doit on persévérer à laisser les quartiers ne pas se côtoyer à l'école, le lieu même sous l'autorité des enseignants où on doit apprendre à vivre ensemble.

Cette séparation, cette ségrégation n'est elle pas le ferment des expressions communautaristes, et l'échec certain de l'intégration, de la mixité du vivre ensemble.

N'est ce pas à l'école de relever cette impérieuse nécessité de contribuer à la cohésion sociale, à la découverte du pluralisme, au développement des échanges sociaux, culturels.

Doit on se préserver du mouvement par un confort acquis qui ne résoudra aucun des enjeux auxquels l'école est associée dans notre société.

Ce confort, c'est pour l'un la proximité du collègue, son aveuglement égoïste nourri d'un racisme caché, pour d'autre encore des avantages professionnels, ou enfin un badigeonnage de mesures coûteuses pour masquer les réalités des difficultés générées par des politiques d'urbanisme, d'éducation, familiales défailtantes.

Alors oui, il faut une dose de courage pour modifier un ordre établi qui vit dans un désordre caché que tout le monde reconnaît. Alors oui, je sais qu'il faut vaincre des idées bien ancrées dans les têtes bien pensantes des uns qui ne veulent pas mêler leur ouailles aux enfants de la vallée voisine, aux autres qui clament la mixité sociale dans leur programme électoral et qui refusent d'étudier la refonte d'une carte scolaire.

Pour reprendre une phrase d'un éminent professeur linguiste de La Sorbonne Alain Bentolila : « cela signifie que la mobilité positive devra remplacer l'hypocrite discrimination positive » que nombre de nos politiques confortent inéluctablement et que confirme le rapport Borloo à propos de la politique de la ville.

Cela veut dire comme le disait Jean Jaurès à Albi dans le « discours à la jeunesse » du 30 juillet 1903 : « Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire. C'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques. »

L'actualité nous montre tous les jours que de nombreux responsables politiques (de tous bords), éditorialistes et intellectuels, contrairement aux alibis qu'ils se donnent, préfèrent se laisser porter par le vent des opinions faciles plutôt que de s'intéresser à la complexité du monde. Il leur apparaît plus confortable et bien plus efficace en termes d'exposition de soutenir les « applaudissements imbéciles » et « les huées fanatiques » plutôt que de s'embarrasser avec la vérité. (Beligh Nabli - liberation 17/5/2018)

Cette vérité quelle est-elle?

C'est l'évolution sociétale et démographique que nous connaissons dans notre pays et spécifiquement dans notre département. Une diminution accélérée du nombre d'enfants scolarisés en primaire (-613 élèves à la rentrée 2017 et plus de 780 à la rentrée prochaine), demain dans les collèges, une baisse des naissances qui s'accroît depuis 2007 et des inégalités.

On peut réduire le débat à des arguments simplistes comme la seule prétendue raison de faire des économies. Pour être efficace, l'argumentation ne peut qu'être simpliste, afin de pouvoir être relayée le plus simplement possible et par le plus grand nombre. Le doigt est mis dans l'engrenage d'une machine à simplifier et à tuer le débat public en l'enfermant dans des approches anxigènes et simplistes. C'est ce que vous réussissez à faire depuis le refus de sortir de vos positions de principe et d'engager un débat serein.

La rue, les pressions personnelles parfois violentes à l'encontre d'élus déchirés entre l'intérêt local et l'intérêt général et, mea culpa, quelques erreurs de stratégie de manipulations d'opinions m'ont fait prendre la décision de surseoir. Vous n'aurez pas le plaisir, mesdames et messieurs les conseillers départementaux d'opposition, dont l'opposition est devenue l'alpha et l'oméga de l'action politique, à vous amuser au cours de cette session à agiter les familles, les équipes éducatives... les collégiens même. Vous ne pourrez pas non plus, mes chers collègues, avoir l'occasion de me taxer de boucher, d'insensible à l'avenir de nos enfants ou que sais-je de gérant de société industrielle dans l'élevage de nos collégiens.

Je lance donc une commission co-présidée par un élu de notre majorité et par un élu de notre opposition pour reprendre à bras le corps cette problématique et j'espère qu'à l'inverse de celle que j'avais requise dès 2015 d'aucun qui prétendrait vouloir y participer ne posera pas comme préalable aucun scénario et sera suffisamment honnête et soucieuse de l'intérêt général pour étudier et en proposer plusieurs. Libre de ses moyens, de sa méthodologie, et de son calendrier. Je souhaite une pleine réussite à cette commission et lui donne rendez-vous dès lors qu'elle le jugera opportun pour un partage au sein de cette assemblée de ses conclusions et propositions.

Voici quelques semaines, notre département était touché par de violents orages accompagnés de fortes précipitations et de coulées de boue qui ont touché nombreuses de nos communes. Ces intempéries se sont répétées dans les jours qui ont suivi, causant des dégâts matériels sur les habitations et les bâtiments et endommageant les parcelles cultivées.

Je tiens à saluer la réactivité de tous ceux qui sont intervenus pour aider les communes et les habitants à faire face à cette situation : DDTM, Préfecture, SDIS avec plus de 1100 interventions et bien entendu à nos agents des infrastructures qui chaque nuit étaient sur le terrain à évacuer, nettoyer, réparer nos routes départementales touchées par ces violents orages et les coulées de boue qui ont suivi. Tous se sont mobilisés pour organiser l'intervention des secours et apporter leur assistance aux populations, je les en remercie. La territoriale est belle quand elle intervient comme elle peut le faire dans de tels épisodes. La coopération qui s'est mise en place était indispensable, et elle a permis de protéger efficacement celles et ceux qui en avaient besoin.

Pour les communes les plus touchées, l'Etat doit ouvrir très prochainement une procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle. Cela va permettre aux compagnies d'assurances de procéder aux indemnisations des dégâts dus aux intempéries. Toutefois, la garantie catastrophe naturelle ne couvre que les dommages matériels "causés aux biens assurés et à eux seuls". Aussi, parce que le Département est aux côtés des communes, et que notre rôle est de les épauler dans les moments difficiles, je vous annonce que j'ai demandé aux services de travailler à la mise en œuvre d'un fonds exceptionnel d'urgence dont les modalités vous seront présentées lors de la session d'octobre prochain.

Ce fonds pourrait ainsi permettre de soutenir les communes dans les travaux de réparation et de rénovation, non couverts par les assurances. Je pense, par exemple à la voirie, qui a subi d'importants dommages. Je vais donc me rapprocher des maires et des présidents des EPCI pour qu'ils nous fassent connaître les situations spécifiques auxquelles ils ont à faire face. Bien entendu, nos services leur apporteront toute l'ingénierie technique nécessaire ce qu'ils ont d'ailleurs déjà commencé à faire.

**

Il y a un peu plus d'un mois, c'est une autre forme de menace à laquelle nous avons dû faire face, plus insidieuse mais néanmoins réelle : celle de la réforme de la fiscalité locale qui met à mal les finances des Départements.

Le 17 mai, le Premier Ministre a en effet réuni à Matignon l'instance nationale de dialogue de la Conférence nationale des territoires, avec l'objectif d'ouvrir la concertation avec les élus locaux sur les propositions de la mission Richard-Bur portant sur la réforme de la fiscalité locale. Parmi ces propositions figure le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti au bloc local. Pour les Départements c'est totalement inacceptable. Il est aussi question de nous retirer le bénéfice de la CVAE. Là encore, c'est inacceptable.

Protégés par leur statut constitutionnel, les Départements ont échappé, il y a quelques années, à la mort qui leur était promise. Même dépossédés d'un certain nombre de compétences, dont celle du développement économique, et de la moitié de leur recettes de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, les Départements ont démontré qu'ils ont un rôle essentiel à jouer auprès des populations, dans les tous territoires.

Pour notre part, dans la Somme, nous avons conduit, depuis 2015, notre action en faveur de la solidarité territoriale qui constitue un des piliers essentiels des missions du "nouveau" Conseil départemental issu de la loi NOTRe et de notre projet politique "Refondation". Malgré les contraintes budgétaires, nous nous sommes engagés sur une politique forte d'appui aux intercommunalités et aux communes et nous avons "territorialisé" une grande partie de nos actions en matière sociale, de culture, de jeunesse et de sport, par exemple. Or, la capacité de notre collectivité à investir demain pour nos concitoyens risque d'être gravement entravée par les efforts imposés unilatéralement par l'Etat aux collectivités territoriales.

La réforme fiscale est une autre façon de s'attaquer aux Départements, avec une méthode bien connue : diviser les collectivités territoriales pour mieux régner. Il ne faut pas tomber dans ce piège. Encore aujourd'hui, rien n'est stabilisé.

Or, ce dont toutes les collectivités ont besoin c'est d'y voir clair, de pouvoir se projeter sereinement dans l'avenir, d'avoir une autonomie financière pour mettre en œuvre, de manière efficace et pérenne, leurs compétences auprès des populations et des usagers, en leur apportant les réponses appropriées qu'ils attendent.

Y voir clair, pour nous les Départements, c'est avoir les recettes qui nous permettent de remplir notre rôle, celui d'une collectivité garante des solidarités sociales et territoriales. N'en déplaise à ceux pour qui les grandes métropoles seraient l'unique réponse pour relever les enjeux du développement et de l'aménagement des territoires du XXIème siècle : les Départements ont un rôle fondamental à jouer, pour apporter des réponses aux populations, des campagnes comme des villes et des quartiers sensibles. Nous avons un avenir au-delà de 2021 !

Y voir clair, pour nous les Départements, c'est avoir la réponse à la question principale : comment faire face à l'accroissement des dépenses sociales ? Plus précisément, comment assurer le financement des aides individuelles de solidarités et prendre en charge les mineurs non accompagnés ? Pour les MNA, l'Etat a apporté une première réponse consistant en une aide concentrée sur la phase d'accueil et d'évaluation, avec 500 euros par jeune à évaluer, à laquelle s'ajoute une aide dégressive pour l'hébergement. Première réponse qui cependant n'est pas au niveau. Ainsi, au regard des éléments en notre possession c'est une recette de 250 000 € qui pourrait être attribuée alors que le coût pour notre collectivité est d'environ 7 M€ en 2017. De même, s'agissant des AIS, le compte n'est y est pas.

Y voir clair, c'est contractualiser avec l'Etat des pactes financiers qui soient équilibrés. Or, là encore, le compte n'y est pas. L'autonomie fiscale et financière des collectivités territoriales doit pouvoir être garantie. Nous ne devons pas passer sous le contrôle préalable du Préfet. Sinon, c'est remettre en cause le principe même de la décentralisation.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter une méthode qui impose un modèle type de contrat adressé par l'Etat au Préfet et qui, par là même, ne permet aucune marge réelle de négociation.

Voici le contexte dans lequel s'ouvre la session qui nous réunit aujourd'hui.

Celle-ci s'organisera autour de deux axes majeurs : d'une part, l'analyse de notre compte administratif 2017 et, d'autre part, quelques grandes propositions de délibérations sur lesquelles je vais revenir.

Le premier axe de notre session porte sur le compte administratif, qui reflète l'action et les orientations de la majorité départementale.

Je souhaite porter à votre attention, trois points :

*Premier point : nous avons corrigé l'effet de ciseau imposé qui mettait à mal notre collectivité depuis plusieurs années.

La contraction de nos dépenses de fonctionnement (-3,8 % en 2017) a été plus forte que la baisse de nos recettes (- 0,96 %), laquelle représente une perte de 6 M€. S'il n'y avait eu le dynamisme des recettes en provenance des droits de mutation, qui ont atteint un niveau record de 58 M€, comment aurions-nous pu absorber la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 8 M€ ? Comment aurions-nous pu faire face au « reste à charge » des trois allocations individuelles de solidarité qui s'élève en 2017 à 64 M€, soit un niveau supérieur à celui de 2016, malgré des dépenses de RSA stabilisées ?

Pour ces raisons, nous pouvons d'autant plus nous féliciter des choix que nous avons pris en matière de contraction de nos dépenses de fonctionnement.

Nos dépenses d'investissement se sont élevées en 2017 à près de 90 M€, à comparer aux 103,5 M€ en 2016. Cette diminution est liée à la fin de l'opération des archives départementales mais aussi au retard dans les mandatements des subventions d'investissement, puisque les opérations portées par nos partenaires ont eu, elles aussi, à souffrir de la baisse des dotations de l'Etat.

*Deuxième point à souligner : le résultat net de 63,2 M€ est conforme à celui qui vous a été présenté lors de la session du Budget primitif. Ce résultat a permis d'inscrire 10,5 M€ pour désendetter la collectivité et je m'en félicite. Le désendettement constitue désormais une priorité. En effet, l'encours de la dette au 31 décembre 2017 atteint 293,3 M€, en augmentation de 8 M€ par rapport à 2016.

Autre point de satisfaction : l'épargne brute est de 68,7 M€ en 2017 contre 53,09 M€ en 2016. Le taux d'épargne brute s'établit fin 2017 à 11,2 %, à comparer à 8,6 % en 2016. L'objectif que nous avons fixé à 10 %, niveau considéré comme la norme de sécurité, est donc atteint en 2017.

*Troisième et dernier point : la capacité de désendettement est en amélioration continue, pour se situer à 4,27 années et ce, malgré l'encours de la dette que je viens d'évoquer. Ce ratio est bien en deçà de la limite fixée par la loi de programmation des finances publiques qui fixe un plafond à 10 ans pour les départements.

Hubert de Jenlis reviendra plus précisément sur les données du compte administratif 2017.

Voilà mes chers collègues, clairement, le résultat des orientations que nous avons prises et que nous avons tenues pendant la première phase de ce mandat. Nous n'avons pas eu besoin d'un pacte financier pour adopter une trajectoire de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le deuxième axe de notre session sera l'occasion d'examiner plusieurs dossiers importants, notamment :

- notre action en matière de cohésion sociale, mais aussi en faveur de l'enfance et de la famille, des personnes âgées et handicapées ;
- trois schémas, dont celui du SDACR 2018-2022 - le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques - élaboré par le SDIS.

1/ Au titre de notre politique des solidarités et de l'insertion

Pour accompagner les publics en précarité vers l'emploi, et leur offrir une insertion sociale et professionnelle pérenne, nous poursuivons notre politique en matière de cohésion sociale.

Ainsi l'appel à projets "insertion des jeunes", voté par la commission permanente en juin et actuellement ouvert aux candidatures, vise à développer des actions pour les jeunes de moins de 25 ans et les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance. Au total, depuis deux ans, dans le cadre des appels à projets, le Département soutient près de 200 projets d'insertion des bénéficiaires du RSA, pour un budget de 5 M €.

Egalement, la convention récemment signée avec Pôle emploi, se traduit par le développement de l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA par les travailleurs sociaux du Département et des conseillers de pôle emploi. Ce dispositif a permis à 135 personnes de retrouver un emploi l'année dernière. Nous assumons ainsi pleinement notre rôle de chef de file de l'action sociale en décloisonnant les interventions des uns et des autres et en favorisant ainsi des actions efficaces auprès des personnes en précarité.

Enfin, le Département continue de se mobiliser pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA à travers les contrats aidés, comme l'illustre le récent renouvellement de la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'État. Cette année encore, le Département sera l'employeur direct de 80 bénéficiaires du RSA en contrats aidés. De plus, pour la première fois, nous réserverons 100 contrats aidés aux établissements médicaux sociaux, en particulier aux EHPAD. Ce secteur connaît de grandes difficultés structurelles et n'est pourtant pas considéré comme prioritaire pour les contrats aidés prescrits par l'État. Il ne doit pas faire les frais des décisions gouvernementales sur le sujet des contrats aidés.

Nous poursuivons aussi notre politique ambitieuse et pragmatique au service des enfants et des familles. Le Département a lancé, le 28 mai dernier, une démarche de concertation avec plus de 100 partenaires associatifs et institutionnels dans le cadre de l'élaboration du futur schéma départemental de l'enfance et de la famille 2019-2023. Ce schéma devra réaffirmer la place de la prévention et, en protection de l'enfance, favoriser le développement de prises en charge plus adaptées aux besoins des enfants et des familles. Dès cette année, malgré le poids de la contrainte financière et l'absence d'engagement structurel de l'État sur le sujet, nous avons créé une structure dédiée aux mineurs non accompagnés, de manière à leur offrir des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptées à leur situation.

Enfin, la session sera l'occasion d'entériner définitivement la réhabilitation des bâtiments du Centre départemental de l'enfance et de la famille. Le Département financera, à hauteur de 1,3 M€, des travaux de réhabilitation du site historique du CDEF, pour offrir aux enfants des conditions d'accueil décentes, dès cet hiver.

Notre engagement se porte aussi en faveur des personnes en situation de perte d'autonomie. Le 30 mai dernier, en compagnie de notre collègue Marc Dewaele, je me suis rendu à la CNSA et aux rencontres ADF pour échanger sur les politiques et demander des moyens pour le Département qui soient à la hauteur des enjeux de demain. Je vous rappelle que notre budget annuel est de 62 M€ pour l'APA, qu'il a été alourdi par la réforme de 2015 et qu'il est loin d'être compensé par l'Etat. Pour la PCH (14 M € par an), la compensation de l'État ne fait que diminuer. Même chose en ce qui concerne le financement des EHPAD (15 M€), puisque l'impact de la réforme de la tarification dépendance se traduit par un surcoût de 300 000 € par an pour le Département. On doit aussi y ajouter 44 M€ pour les établissements pour personnes handicapées.

Chaque personne en situation de handicap doit pouvoir trouver une solution correspondant à ses besoins. C'est pourquoi le Département s'est engagé, aux côtés de la MDPH, dans la démarche "Réponse accompagnée pour tous". Là encore, nous avons rappelé à la CNSA, le 30 mai, que le soutien financier de l'ARS apporté à la démarche "Réponse accompagnée pour tous" en 2017 et 2018 devait être pérennisé, et ne devait pas se traduire par un nouveau transfert de charge sur les Départements.

2/ Enfin, notre session sera aussi l'occasion d'émettre trois avis

Ces avis portent sur le projet régional de santé des Hauts-de-France, le schéma de gestion des eaux (SAGE) Somme aval et cours d'eau côtiers et sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, le SDACR, élaboré par le SDIS.

C'est sur le projet du SDACR 2018-2022 de la Somme, dont une présentation détaillée nous sera faite lors de la session, que je souhaite conclure mon propos.

Au travers des nouvelles orientations du SDACR, le SDIS s'engage à assurer une *couverture efficiente et rationnelle* des risques et à se doter d'objectifs *réalistes et mesurables*, dans un cadre défini par la *convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec le Département*.

Chaque terme est important.

Assurer une couverture des risques qui soit efficiente, c'est rechercher à obtenir de bonnes performances en optimisant les moyens à la fois humains, matériels et organisationnels.

Faire en sorte que la couverture des risques soit rationnelle, c'est évaluer l'adéquation des moyens du SDIS par rapport aux besoins spécifiques des populations et de nos territoires. C'est proposer des solutions adéquates afin d'améliorer et optimiser la qualité des secours.

Se doter d'objectifs *réalistes et mesurable*, c'est développer les synergies entre les 57 centres d'incendie et de secours répartis dans les 19 bassins de coopération. C'est rationaliser le parc de matériels opérationnels et se doter d'une infrastructure pertinente. Enfin, c'est inscrire le SDACR, comme je l'ai déjà précisé, en adéquation avec la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec le Département. Le projet de SDACR a fait l'objet, depuis plusieurs mois, d'analyses et de confrontations aux réalités de terrain. Je remercie le Président Haussoulier de l'important travail qui a été réalisé par les équipes du SDIS.

En conclusion, plus que jamais nous devons rester vigilants pour que les efforts que nous avons faits pour redresser les finances départementales ne soient pas vains.

Nous avons obtenus des résultats incontestables. L'évolution très favorable du taux d'épargne brute et de notre capacité de désendettement parlent d'eux-mêmes. Nous allons continuer à réformer, à aller de l'avant.

Et pour ce faire, j'ai le plaisir de vous annoncer ce matin à la suite du départ de notre DGS, FO LACHAUD pour la Région PACA, à qui je rends une nouvelle fois hommage publiquement pour tout ce qu'il a mené au sein de notre collectivité, l'arrivée au 1er septembre prochain de Jean-Luc POUGET, DGA à la région des pays de Loire et ancien DGS de l'Aube. J'ai le plaisir aussi de vous annoncer le successeur de JF ALAPETITE au poste de directeur de cabinet. Il s'agit de David RAUSCENT, à qui j'avais demandé de faire l'intérim depuis le 1er avril.

Alors que nous sommes au milieu de la présente mandature, nous avons plus que jamais à coeur d'apporter, par nos politiques et nos investissements, des réponses adaptées à la vie quotidienne des habitants de notre département. Garant des solidarités sociales et territoriales, il nous revient par notre connaissance du terrain et la proximité avec les populations, d'agir dans l'intérêt général, aujourd'hui et demain.

Je vous remercie de votre attention.

Laurent Somon